

Jeudi 12 novembre 2015 ✦ **Luxembourg**

# GARANTIES FINANCIÈRES

## JOURNÉE ANIMÉE PAR



Steve Jacoby & Martin Wurth | **CLIFFORD CHANCE**  
Laurence Jacques | **VANDENBULKE**  
Grégory Minne | **ARENDE & MEDERNACH**  
Nicolas Steichen & Azadeh Djazayeri  
**ELVINGER HOSS & PRUSSEN**  
Franz Fayot | **FISCH FAYOT**  
Bénédicte Kurth | **ALLEN & OVERY**

## Comment sécuriser vos opérations ?

- Quels sont les aspects pratiques de création et de réalisation du gage ?
- Quelle utilité de la compensation, de la mise en pension, du transfert à titre de garantie et de la « Double Luxco » ?
- Quelles nouveautés en matière de procédures d'insolvabilité ?

Vendredi 13 novembre 2015 ✦ **Luxembourg**

# RECOUVREMENT DE CRÉANCES

**ATELIER PRATIQUE**

## MATINÉE ANIMÉE PAR



Benjamin Marthoz | **ÉTUDE MNKS**  
Carlos Calvo | **ÉTUDE CARLOS CALVO**

## À quoi devez-vous être attentif ?

- Comment bien rédiger vos clauses contractuelles pour prévenir les défauts de paiement ?
- Actions judiciaires ou extra-judiciaires : quelle est la solution la plus adaptée ?
- Mise en œuvre pratique – Quels écueils éviter lors de la rédaction des clauses ?

Jeudi 12 novembre 2015 ■ Luxembourg

# Garanties financières

**JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR | Steve Jacoby, Partner, CLIFFORD CHANCE**
**8h45 Accueil des participants**
**9h00 Allocution du Président de séance**
**9h05 Mise en place du gage : quels sont tous les détails juridiques et techniques à maîtriser ?**

- Quel est le champ d'application de la loi ?  
Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?  
Comment avez-vous pu les résoudre ?
  - Quelle est la composition de l'assiette du gage ?
  - Quelles sont les droits attachés aux instruments financiers ?
  - *Quid* du droit d'utilisation des avoirs ?
- Quelles règles de constitution appliquer ?
  - Quelles sont les conditions de validité du gage ?
  - Quelles précautions prendre lors de la rédaction du contrat ? À quelles vérifications particulières procéder ?
  - Quels bons réflexes acquérir ?
- Quand la dépossession se réalise-t-elle valablement ?
- Quelles règles de fonctionnement (hors réalisation) ?
  - À qui reviennent les fruits et produits des avoirs gagés ?
  - Qui peut utiliser les droits de vote et autres droits accessoires ?

**Martin Wurth**

 Avocat à la Cour – Senior Associate  
**CLIFFORD CHANCE**
**10h00 Réalisation du gage : quels enseignements tirer de la pratique ?**

- Quelles sont les techniques de réalisation ?
  - Quelles sont les conditions préalables ?
  - Quels sont les moyens de protection du créancier ? Le droit de vote comme outil de contrôle ?
- Quelles sont les évolutions jurisprudentielles récentes ?
  - L'action paulienne s'oppose-t-elle à la réalisation du gage ?
- Questions annexes
  - Quelles obligations et responsabilités des prêteurs ?
  - Quels moyens de contestation ?

**Laurence Jacques**

 Avocat à la Cour  
**VANDENBULKE**
**11h00 Café-Networking**
**11h15 Compensation, mise en pension et transfert à titre de garantie : à quoi devez-vous être attentif ?**

- Quelles sont les dernières évolutions en matière de compensation ?
  - En quoi est-ce un complément au gage ?
  - Quelle est la loi applicable ?
  - Quelle est son efficacité dans une procédure d'insolvabilité ?
- Quelle utilité de recourir au transfert de propriété à titre de garantie ?
  - Alternative au gage : quand est-il préférable ?
  - Qu'en est-il en cas d'inexécution totale ou partielle des obligations garanties ?
- Quel est le régime applicable aux opérations de mise en pension ?
  - Quels sont les objectifs poursuivis par les parties ?
  - Quelle est sa nature juridique ?
  - Quelles sont ses conditions d'application ?

**Grégory Minne**

 Avocat à la Cour  
**ARENDE & MEDERNACH**
**12h15 Session de questions / réponses**
**12h30 Déjeuner**
**Application pratique**

**14h00 Les structures « Double LuxCo » : quelle efficacité de tels montages ?**

- Quelles exigences au niveau des sûretés ?
  - Quelles conditions réunir pour le maintien du centre des intérêts principaux au Luxembourg ?
  - Maintien de la localisation de l'avoir gagé au Luxembourg : qu'a modifié la loi du 14/08/2014 ?
  - *Quid* de la prise de contrôle ?
- Qu'en est-il au niveau des statuts ?
  - En cas de non-respect, quelles conséquences ?
- Quel avenir ? Vers une application de la pratique à d'autres cas d'application ?

**Nicolas Steichen**

Partner

**& Azadeh Djazayeri**

Counsel

**ELVINGER HOSS & PRUSSEN**
**15h00 Les garanties financières face aux procédures d'insolvabilité : quelles évolutions majeures ?**

- Quels sont les acquis ? Immunité face aux procédures d'insolvabilité, moratoires et contestations résultant des procédures d'insolvabilité
- *Quid* des situations de concours autres que les procédures d'insolvabilité ?
- Quel impact sur les garanties financières ?
- Quel traitement pour les créanciers garantis dans le contexte de la transposition de la directive 2014/59/UE « Redressement et Résolution des Banques » (BRRD) du 15/05/2014 ?
  - Quelle comparaison avec d'autres régimes de pays européens ayant transposé la BRRD ?
- Projets de modernisation du droit de la faillite luxembourgeois : que prévoient-ils ?

**Steve Jacoby**
**Franz Fayot**

Avocat

**FISCH FAYOT**
**16h00 Pause-Networking**
**Zoom**

**16h15 Le gage de comptes bancaires vu du côté de la banque dépositaire**

- Quel rôle jouent les banques dépositaires ?
- Gages de comptes cash et de comptes titres : quelles différences ?
- Quelles sont leurs responsabilités ?
- Quelle documentation devez-vous fournir ?
- Opération du compte : quelles règles s'appliquent ? Qui peut donner des instructions ?
- Quels sont les droits de la banque dépositaire ?
  - Impact du droit de gage général, du droit d'unicité de compte et de compensation
  - Renonciation, limitation ou subordination ?
- Que faire en cas de demande de réalisation ?

**Bénédicte Kurth**

Counsel

**ALLEN & OVERY**
**16h45 Session de questions / réponses**
**17h00 Clôture de la formation par le Président de séance**

**Vendredi 13 novembre 2015** ■ Luxembourg

# Recouvrement de créances

**ATELIER PRATIQUE**

**MATINÉE ANIMÉE PAR |**

**Benjamin Marthoz, Avocat à la Cour, ÉTUDE MNKS**

**& Carlos Calvo, Huissier de justice, ÉTUDE CARLOS CALVO**

**8h45 Accueil des participants**

**9h00 Allocution du Président de séance**

## **9h05 Comment bien rédiger vos clauses contractuelles pour prévenir les défauts de paiement ?**

- Quelles sont-elles ? Sont-elles toutes utiles ?
  - Quelles difficultés sur les clauses « standard », d'un point de vue rédactionnel ?
  - Quelles clauses insérer dans les conditions générales de vente ? À quoi devez-vous être attentif ?
  - Comment maîtriser les aléas, enjeux, tenants et aboutissants des différentes clauses, grâce à des exemples précis ?
- Que vient préciser la jurisprudence ? Quelles précautions devez-vous prendre ?
  - Quelles sanctions des juridictions ?

## **10h00 Actions judiciaires ou extra-judiciaires : quelle est la solution la plus adaptée ?**

- Quelles sont les possibilités judiciaires offertes en droit communautaire ?
  - Quand utiliser efficacement la procédure européenne d'injonction de payer et la procédure européenne de règlement des petits litiges ?
  - Quelles différences avec les procédures internes ? Comment se déroulent-elles ? Quels en sont les aléas ?
- Le recouvrement forcé : quels en sont les préalables ?
  - Quels coûts pour les créanciers ?
  - Quelles sont les bonnes pratiques dans les pays frontaliers ?
- Quelles sont les alternatives à la procédure judiciaire ?
  - Selon votre contexte, à quoi devez-vous recourir ? Médiation, conciliation, négociation ou arbitrage ?
  - Quelle possibilité de résoudre les conflits désormais ?

**11h00 Café-Networking**

 **Mise en œuvre pratique**

## **11h15 Quels sont les écueils à éviter lors de la rédaction des clauses ?**

- Clause par clause
- Quelle est leur réelle utilité ?
- Que sanctionnent les tribunaux ?
  - Exemples tirés de la jurisprudence

**12h30 Session de questions / réponses**

**12h45 Clôture de la matinée par le Président de séance**



## **À QUI S'ADRESSE CETTE CONFÉRENCE ?**

- Administrateurs et administrateurs délégués
- Dirigeants d'entreprises
- Directeurs juridiques
- Directeurs administratifs et financiers
- Responsables des affaires juridiques
- Juristes d'entreprise
- Conseillers juridiques
- Compliance Officers
- Gestionnaires contentieux
- Responsables service recouvrement
- Responsables crédits
- Réviseurs d'entreprises
- Auditeurs internes
- Avocats

## **QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?**

### **Pour la journée du 12/11**

- Procéder dans les meilleures conditions à la réalisation du gage
- Maîtriser toutes les évolutions en matière de procédures d'insolvabilité
- Examiner les aspects pratiques de la constitution et réalisation de gages sur comptes bancaires

### **Pour la matinée du 13/11**

- Permettre aux créanciers de recouvrer leurs créances rapidement et efficacement
- Rédiger des clauses adaptées pour éviter les impayés

## **QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?**

- Les programmes ont été élaborés avec les meilleurs spécialistes pour répondre au mieux à vos attentes
- Des sessions de questions/réponses favorisent l'interaction et les pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants
- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation

## **POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ**

- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à [abejenne@efe.fr](mailto:abejenne@efe.fr)





## Renseignements programme

**Annabelle Béjenne Nonet**

abejenne@efe.fr

## Renseignements et inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

infoclient-ife@abilways.com

## Participation (TVA 3 %)

DURÉE	TARIF HT
1 JOUR ET DEMI	1 150 € HT
1 JOUR	850 € HT
DEMI-JOURNÉE	450 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000 Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

*Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche.*

*Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.*

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

## Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

## Dates et lieu de la conférence

**JEUDI 12 & VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015 • LUXEMBOURG**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la conférence "**Garanties financières**"  
(code 26320) le jeudi 12 novembre 2015 - 1 jour

**OUI**, je m'inscris à la conférence "**Recouvrement de créances**"  
(code 26320) le vendredi 13 novembre 2015 - Matinée

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable juridique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du directeur juridique \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_

Effectif site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

